

Organisateur : Association A S ARSAC MUSCULATION ET ENTRETIEN PHYSIQUE

Adresse : Siege social : Mairie d'Arsac 33460 ARSAC

Source :
<http://vide-greniers.org/reglementation/>
rédaction :
<http://www.benevolat.org>

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE GRENIERS

Personne physique

Se déroulant le : **06 OCTOBRE 2019**

à Ville : **ARSAC**

NOM : Prénom :

Né (e) le à Département : Ville :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel : E Mail :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le : Par :

N° d'immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- De ne pas être commerçant (e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code de commerce)
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal)

Préciser le nombre de personnes présentes sur le stand le jour du vide greniers :

Mon véhicule ne pourra être accepté derrière mon stand que si sa longueur ne dépasse pas le métrage de mon emplacement. (sauf impossibilités dues à la localisation sur site)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de€ **à l'ordre de A S ARSAC MUSCULATION ET ENTRETIEN PHYSIQUE**

pour l'emplacement pour une longueur demètres. (3€ par mètre linéaire)

Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation.

Organisateur : Association A S ARSAC MUSCULATION ET ENTRETIEN PHYSIQUE

Adresse : Siege social : Mairie d'Arsac 33460 ARSAC

Source :
<http://vide-greniers.org/reglementation/>
rédaction :
<http://www.benevolat.org>

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE GRENIERS

Personne physique

Se déroulant le : **06 OCTOBRE 2019**

à Ville : **ARSAC**

NOM : Prénom :

Né (e) le à Département : Ville :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel : E Mail :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le : Par :

N° d'immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- De ne pas être commerçant (e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code de commerce)
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal)

Préciser le nombre de personnes présentes sur le stand le jour du vide greniers :

Mon véhicule ne pourra être accepté derrière mon stand que si sa longueur ne dépasse pas le métrage de mon emplacement. (sauf impossibilités dues à la localisation sur site)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de€ **à l'ordre de A S ARSAC MUSCULATION ET ENTRETIEN PHYSIQUE**

pour l'emplacement pour une longueur demètres. (3€ par mètre linéaire)

Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation.

